



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	7	4

**OBJET : 00-3 - COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION SOPHIA
ANTIPOLIS - RAPPORT D'ACTIVITES
ET FINANCIERS 2018 - INFORMATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :
375349

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,
Le 06 DEC. 2019
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 09 DEC. 2019
Par délégation du Maire,
Direction des Affaires Générales
du Juridique et du Contentieux

L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

Le vendredi 29 novembre 2019 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 22/11/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-
DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI,
M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves
DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra
BADAOUI-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie
BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline
DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite
BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE,
Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan
EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme
Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M.
Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre
AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

M. Serge AMAR à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI,
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY,
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE, M.
Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, le président de l'établissement de coopération intercommunal adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire en Conseil municipal. Le président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a transmis à la Commune d'Antibes, le rapport d'activités pour l'année 2018 ainsi que le compte administratif de l'exercice 2018 (budget principal et budgets annexes régie de transport, télépépinière, théâtre communautaire, office de tourisme intercommunal, aménagements des parcs d'activités et GEMAPI).

S'agissant du rapport d'activités, chaque compétence (développement économique, habitat, etc...) et services (réseau Envibus ou lecture Publique, etc...), sont abordées au travers des enjeux, des faits marquants de l'année en cours, mais aussi des objectifs à atteindre pour les années à venir.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport d'activités et du compte administratif de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour 2018.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-3 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS - RAPPORT D'ACTIVITES ET FINANCIERS 2018 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 09/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 09/12/2019

Numéro de l'acte : lmc1733542 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191129-lmc1733542-DE

Date de décision : 29/11/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité